



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



25/05/2023

Panorama des dispositifs sur les revenus à la frontière des salaires



Emmanuel Berger (Dares) et Fabien Guggemos (Insee)

À la frontière des salaires : concepts, mesures et sources

Les salaires et les dispositifs de rémunérations à leur frontière (1)

- Le **salaire** est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur au titre du contrat de travail dans le secteur privé et pour les agents contractuels dans la fonction publique, ou de l'emploi pour les fonctionnaires.

 - **Les dispositifs à la frontière des salaires :**
 - **dispositifs de participation financière et actionnariat salarié** (épargne salariale) : participation, intéressement, plan d'épargne en entreprises, stock-options et attributions gratuites d'actions
 - **protection sociale complémentaire** : prévoyance complémentaire, retraite supplémentaire, plan d'épargne retraite collective (PERCO)
 - **aides directes consenties aux salariés** (titres-restaurants, chèques vacances, avantages des comités d'entreprises, CESU préfinancé)
 - **indemnités de rupture** (licenciement, retraite, rupture conventionnelle)
 - **indemnités complémentaires au prorata de la participation patronale** (maladie et chômage partiel)
 - **primes d'aide au pouvoir d'achat** (PEPA, PPV, prime Covid)
 - **avantages en nature**
-

Les salaires et les dispositifs de rémunérations à leur frontière (2)

- Des dispositifs non soumis à cotisations sociales (excepté les avantages en nature)... donc hors salaire au sens de la Sécurité sociale
- ... mais pour certains soumis à CSG-CRDS et alors inclus dans la **mesure statistique du salaire** (essentiellement construite sur la base des revenus d'activité soumis à CSG, mais incluant aussi les primes exonérées (Pepa puis PPV))

	Assujettissement CSG/CRDS	Salaire au sens statistique ("salaire net")	Assiette estimée (en Md€)		Sources
			2020	2021	
1) Participation financière et actionariat salarié (= épargne salariale)			22,8	22,7	
Participation aux résultats de l'entreprise	x	x	8,1	8,5	PLFSS 2022, PIPA
Intéressement	x	x	10,0	9,2	PLFSS 2022, PIPA
Plan d'épargne en entreprises (PEE)	x	x	1,9	1,9	PLFSS 2022, PIPA
Stock options et attributions gratuites d'actions			2,9	3,1	PLFSS 2022, PIPA
2) Protection sociale complémentaire en entreprise			21,6	22,4	
Prévoyance complémentaire	x	x	17,8	18,5	PLFSS 2022
Retraite supplémentaire (yc retraites chapeaux)	x	x	3,1	3,1	PLFSS 2022
Plan d'épargne retraite collective (PERCO)	x	x	0,7	0,7	PLFSS 2022
3) Aides directes consenties aux salariés (titres restaurant, chèques vacances, avantages accordés par les CE, CESU préfinancé)			7,2	7,6	PLFSS 2022
4) Indemnités de rupture (licenciement, mise à la retraite, conventionnelle)			4,4	4,5	PLFSS 2022
5) Indemnités complémentaires au prorata de la participation patronale (maladie et chômage partiel)	x	x	-	-	-
6) Primes exonérées défiscalisées / désocialisées (PEPA, PPV, prime Covid)		x	2,9	1,8	BTS 2020, 2021
7) Avantages en nature	x	x	-	4,1	Exploitation provisoire DSN

Sources : Base Tous salariés 2020 et 2021, exploitations des DSN, annexe 5 du PLFSS 2022, enquêtes PIPA

Trois principales sources (1)

Les données administratives

- Telles qu'elles peuvent être déclarées dans les sources administratives, et notamment désormais dans la DSN (Déclaration Sociale Nominative)
- Concept statistique de salaire construit à partir des assiettes déclarées en DSN (principalement, salaire brut à partir de l'assiette de CSG, salaire net (avant impôt) à partir de l'assiette fiscale).
- Le détail de certains éléments de rémunération ou à leur frontière pas toujours bien identifiable au sein des diverses assiettes, ou simplement absence de celles-ci en cas d'exonérations
 - Des sources statistiques complémentaires, les enquêtes Ecmoss et Pipa

Trois principales sources (2)

Les enquêtes Ecmoss, mesurant alternativement le coût de la main d'œuvre (ECMO) et la structure des salaires (ESS)

- L'enquête **Ecmoss** pilotée par l'Insee et dont la Dares est partie prenante
- Au format ESS (Enquête sur la structure des salaires) : des données sur la décomposition de la rémunération totale et la part des salariés concernés par les éléments variables
 - salaire de base (part non variable)
 - rémunération des heures supplémentaires,
 - primes
 - autres compléments : composantes de l'épargne salariale, versements aux salariés quittant l'entreprise, etc.
- L'échantillon annuel d'Ecmoss concerne environ 160 000 salariés
Champ : l'ensemble des établissements employeurs, appartenant à une entreprise de 10 salariés dans le secteur privé (hors agriculture, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extraterritoriales), la fonction publique hospitalière (FPH) et la fonction publique territoriale (FPT), France entière hors Mayotte.

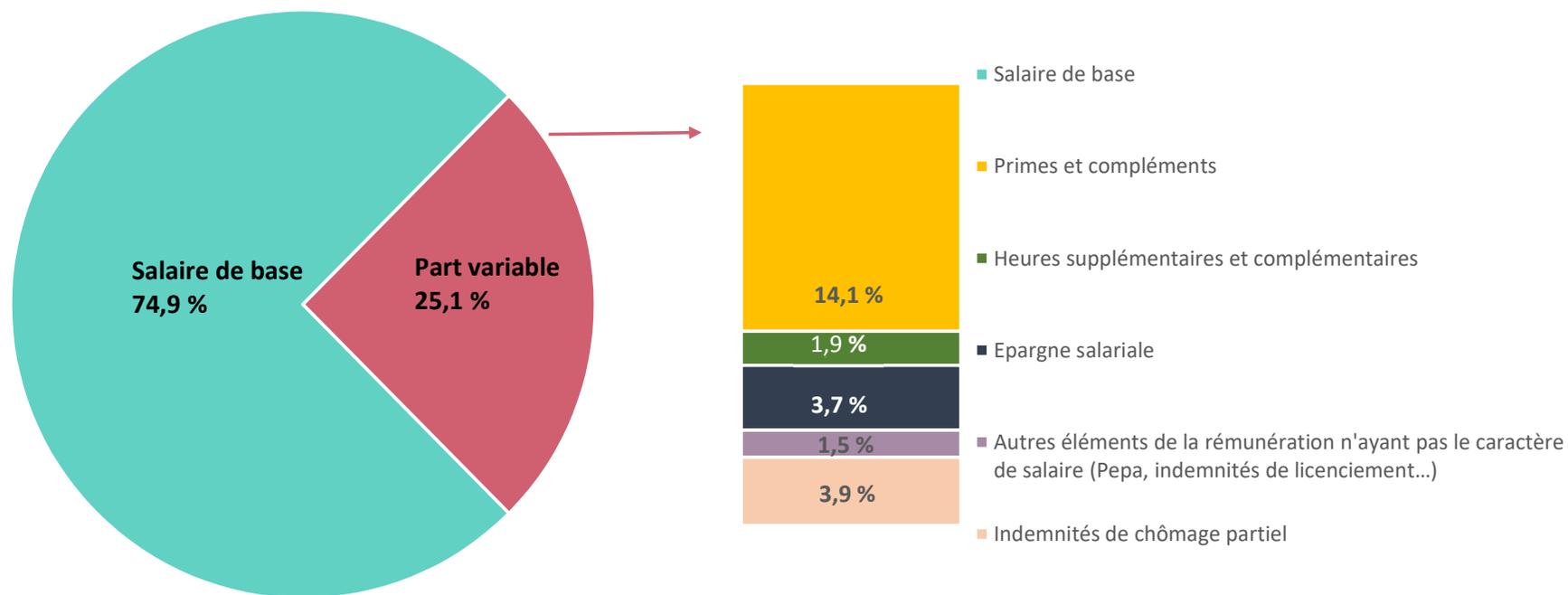
Trois principales sources (3)

Au sein des enquêtes Acemo l'enquête annuelle Pipa sur la Participation, l'Intéressement, et l'éPArgne entreprise

- L'enquête **Acemo-Pipa** porte spécifiquement sur la participation ; l'intéressement ; l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne entreprise (PEE, PEI, PEG, Perco : Plan d'épargne retraite collectif)
- Un module tournant qui, une année sur trois, porte sur l'actionnariat salarié
- Enquête au niveau entreprise (au sens unité légale) interrogeant chaque année environ 19 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France Métropolitaine.
- Champ : salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé hors agriculture, activités extraterritoriales, activités des ménages en tant qu'employeurs.

La part des différentes composantes de la rémunération

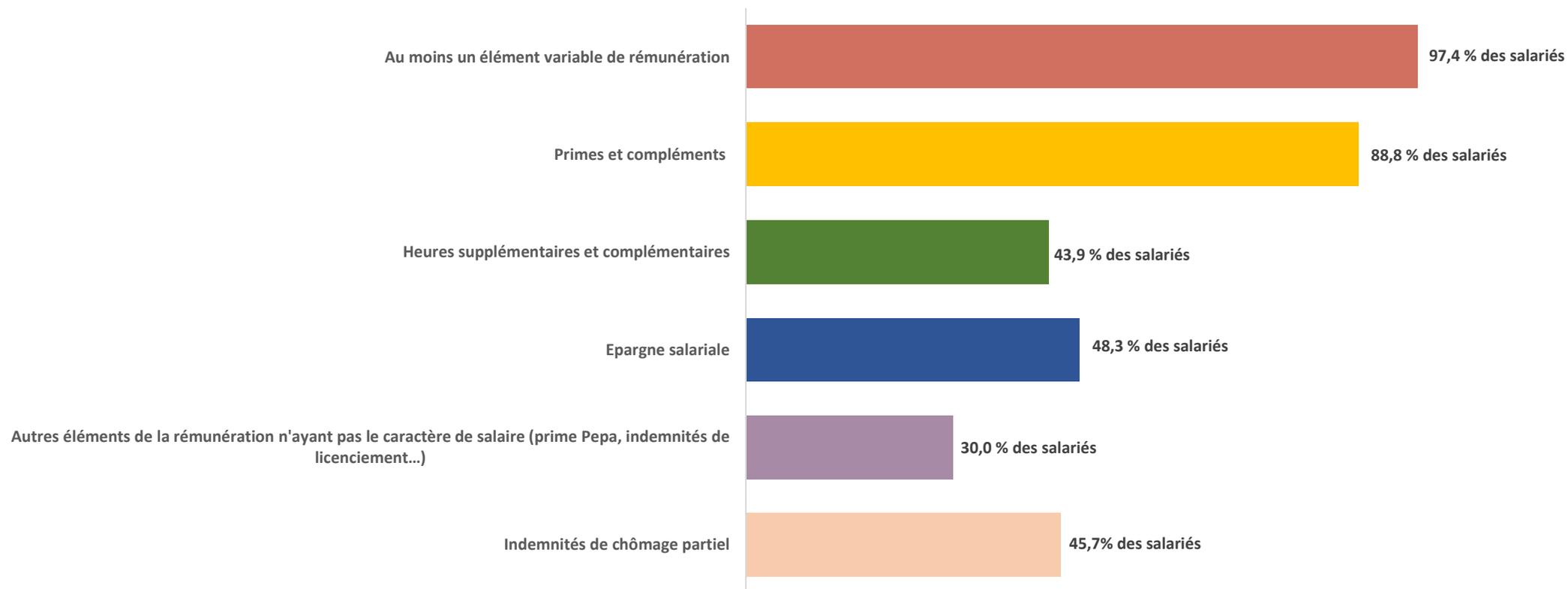
25,1 % de la rémunération brute totale correspond à des éléments variables, principalement des primes



Champ : salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors apprentis et stagiaires) hors agriculture, activités extraterritoriales, salariés des particuliers employeurs; France.

Source : Insee-Dares, enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires en 2020.

9 salariés sur 10 perçoivent des primes, 1 sur 2 de l'épargne salariale



Champ : salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors apprentis et stagiaires) hors agriculture, activités extraterritoriales, salariés des particuliers employeurs; France.

Source : Insee-Dares, enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires en 2020.

La part variable augmente avec la rémunération

Décomposition de la rémunération brute totale versée aux salariés rémunérés à temps complet tout au long de l'année par décile

Décile des rémunérations annuelles versées	Salaire de base	Éléments variables de la rémunération	Primes et Compléments	Heures supplémentaires et complémentaires	Epargne salariale	Autres éléments de la rémunération n'ayant pas le caractère de salaire	Indemnités de chômage partiel
D01	83,7	16,3	6,4	2,0	0,7	0,6	6,7
D02	81,8	18,2	8,8	2,9	1,5	0,9	4,2
D03	78,5	21,5	10,1	3,7	2,0	0,9	4,8
D04	77,3	22,7	11,0	4,0	2,4	0,8	4,5
D05	75,0	25,0	13,1	3,7	2,8	1,0	4,4
D06	75,0	25,0	13,7	3,4	3,5	1,0	3,5
D07	75,1	24,9	13,4	2,4	3,9	1,1	4,0
D08	77,1	22,9	12,8	1,5	4,6	0,8	3,1
D09	76,6	23,4	14,3	1,0	5,0	0,6	2,5
D10	70,9	29,1	20,3	0,4	5,2	1,2	2,0
Tous niveaux confondus	75,6	24,4	14,3	2,0	3,8	0,9	3,4

Champ : salariés à temps complet toute l'année des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors apprentis et stagiaires) hors agriculture, activités extraterritoriales, salariés des particuliers employeurs; France.

Source : Insee-Dares, enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires en 2020.

Focus sur les dispositifs intéressement, participation et plans d'épargne salariale

Plus de la moitié des salariés sont couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale, dont 4 sur 5 ont bénéficié d'une prime en 2020

	Entreprises de moins de 10 salariés	Entreprises de 10 salariés ou plus	Ensemble des entreprises
Nombre total de salariés (en milliers)	3 399	14 571	17 970
Nombre de salariés couverts par au moins un dispositif (en milliers)	587	8 906	9 493
Part de salariés couverts par au moins un dispositif (en %)	17,3	61,1	52,8
Nombre de salariés bénéficiaires d'une prime (en milliers)	390	7 169	7 559
Part de salariés bénéficiaires d'une prime parmi l'ensemble des salariés couverts (en %)	66,4	80,5	79,6
Part de salariés bénéficiaires d'une prime parmi l'ensemble des salariés (en %)	11,5	49,2	42,1

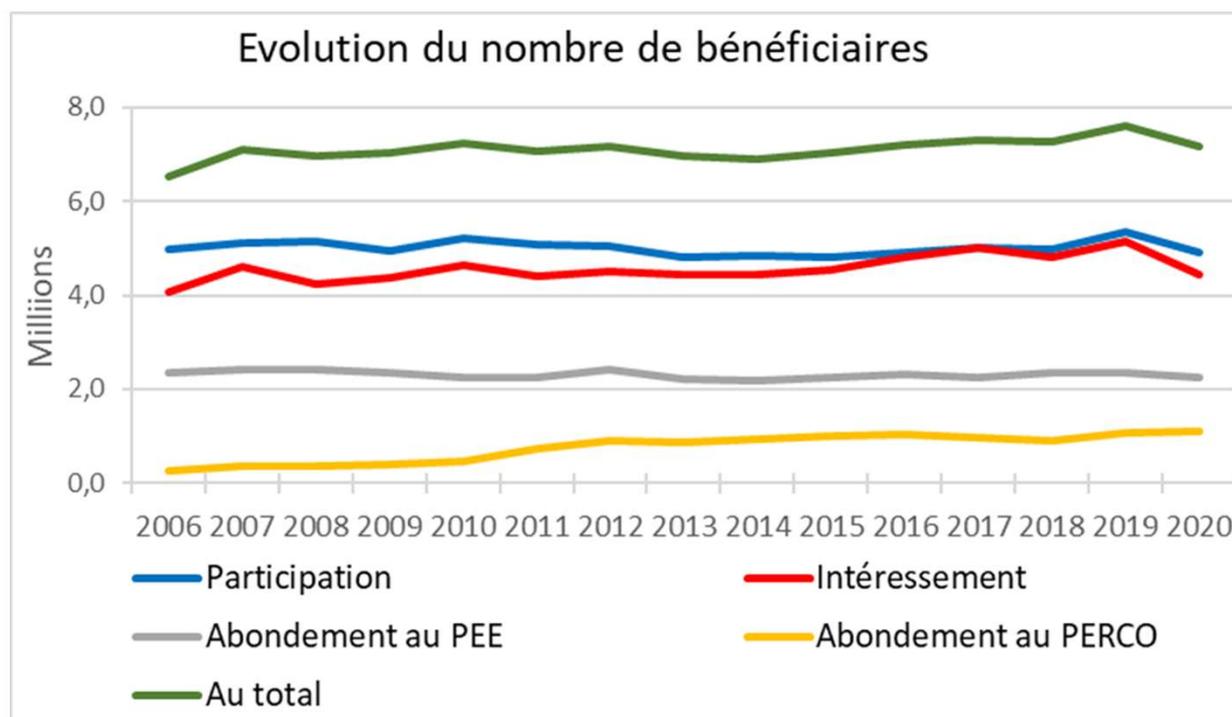
* Pour les PEE et les Perco, les primes correspondent à l'abondement de l'employeur aux sommes versées par les salariés.

Champ : ensemble des entreprises privées hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa et Acemo-TPE 2021.

Épargne salariale : un nombre de bénéficiaires en légère progression sur 15 ans

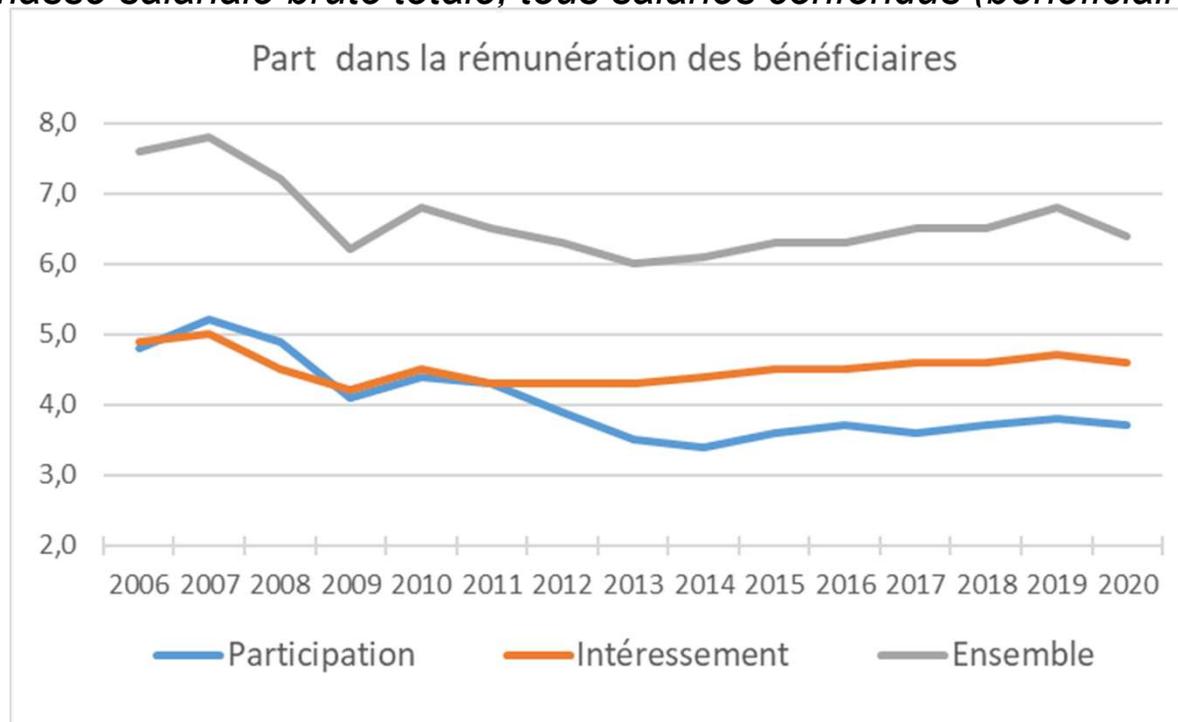
- En 2020, 7,2 millions de salariés bénéficient d'un versement au titre de l'épargne salariale
- 4,9 millions de salariés bénéficient de la participation, 4,4 millions de l'intéressement



Champ : entreprises privées de 10 salariés ou plus hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.
Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa

Pour les bénéficiaires des entreprises de 10 salariés ou plus, l'épargne salariale représente plus de 6 % de la rémunération

- En 2020, 2 440 euros en moyenne par bénéficiaire, soit 6,4 % de leur rémunération brute (3,4% de la masse salariale brute totale, tous salariés confondus (bénéficiaires ou non))



Champ : entreprises privées de 10 salariés ou plus hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.
Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa

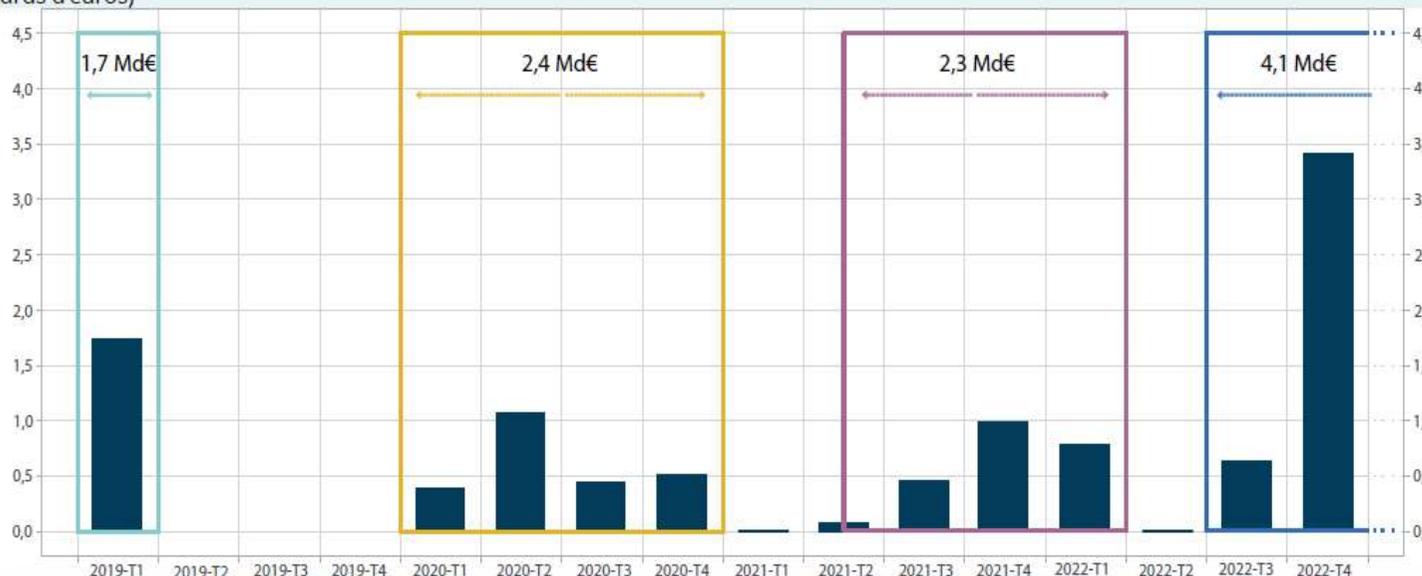
Focus sur les primes de pouvoir d'achat, exonérées de cotisations et d'impôt (Pepa, PPV)

*Pepa : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
PPV : Prime de partage sur la valeur*

De potentiels effets d'aubaine lors du recours au dispositif PPV fin 2022

- De possibles effets de substitution, qui pourraient, en première approximation macro, être de l'ordre de 30 % sur le seul salaire de base, sans compter les potentiels effets additionnels sur d'autres composantes de la rémunération.
- Estimations cohérentes avec les effets mesurés dans une étude sur Pepa 2019 ([Frel-Cazenave et al. \(2020\)](#))

► 1. Montants de primes Pepa puis PPV par trimestre et par fenêtre de versement (en milliards d'euros)



Note : les rectangles de couleur délimitent les fenêtres de versement des primes ; pour en savoir plus sur les différents changements des modalités des dispositifs, ► **encadré**.

Lecture : au second semestre 2022, 4.1 milliards d'euros de PPV ont été versés aux salariés.

Champ : branches marchandes non agricoles.

Source : DSN données provisoires, traitements Insee.

Près d'un salarié sur trois a touché une prime PPV au S2 2022, de 800 € en moyenne, mais les situations varient fortement selon les secteurs

► 2. Répartition des versements de PPV au second semestre 2022

	Salariés bénéficiaires de la PPV		Montant moyen perçu par salarié bénéficiaire de la PPV (en €)	Part de la PPV dans la masse salariale totale	
	Nombre de salariés bénéficiaires de la PPV	Part de salariés ayant bénéficié de la PPV		Part au troisième trimestre 2022	Part au quatrième trimestre 2022
Industries agroalimentaires	109 600	21 %	723	0,5 %	1,1 %
Cokéfaction et raffinage	6 800	80 %	3 416	0,0 %	14,8 %
Biens d'équipement	157 000	39 %	784	0,5 %	2,1 %
Matériels de transport	215 500	64 %	855	0,4 %	3,8 %
Autres branches industrielles	574 900	42 %	795	0,7 %	2,5 %
Énergie, eau et déchets	203 800	52 %	724	0,2 %	3,3 %
Construction	522 800	34 %	815	1,0 %	2,9 %
Commerce	948 600	30 %	667	0,4 %	2,0 %
Transport	389 200	27 %	630	0,4 %	1,6 %
Hébergement et restauration	200 500	17 %	689	0,4 %	1,6 %
Information et communication	203 900	23 %	924	0,2 %	1,4 %
Services financiers	362 000	46 %	1 242	0,4 %	3,6 %
Services immobiliers	76 200	29 %	848	0,5 %	2,2 %
Services aux entreprises	795 900	23 %	876	0,4 %	1,8 %
Services aux ménages	194 500	24 %	734	0,4 %	2,0 %
Ensemble	4 961 100	30 %	806	0,4 %	2,2 %

Lecture : au deuxième semestre 2022, 4 961 100 salariés ont bénéficié de la PPV, soit 30 % des salariés. Ils ont reçu 806 euros en moyenne.

Champ : branches marchandes non agricoles.

Source : données DSN provisoires, Urssaf Caisse nationale et traitements Insee.

Focus sur les avantages en nature

Avantages en nature : 4,1 milliards d'euros annuels, soit 0,6 % de la masse salariale (salaire net)

- Environ **13%** des salariés reçoivent des avantages en nature (voitures, téléphone portable, logement, etc.), surtout dans le privé.
- Parts qui sont déclarées dans la DSN (sur la base d'estimations forfaitaires).

<i>Chiffres annuels 2021 (extractions DSN)</i>	Montant net en millions d'euros	Part dans la masse salariale (nette)
Fonction publique d'État	92	0,1 %
Fonction Publique Territoriale	134	0,3 %
Fonction Publique Hospitalière	72	0,2 %
Autres organismes publics administratifs	6	0,3 %
Personnes morales de droit public soumises au droit	24	0,4 %
Entreprises individuelles	21	0,3 %
Particuliers employeurs	0	0,0 %
Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	149	0,3 %
Autres sociétés privées	3 620	0,8 %
Ensemble	4 120	0,6 %

Avantages en nature : 4,1 milliards d'euros annuels, soit 0,6 % de la masse salariale (salaire net)

Distribution des avantages en nature
parmi les emplois en bénéficiant
(extractions DSN 2021)

Déciles	Montant annuel en €
D1	21
D2	50
D3	110
D4	201
D5	329
D6	527
D7	820
D8	1 418
D9	2 470
Ratio D9/D1	120

- Une distribution des avantages en nature, parmi ceux en bénéficiant, bien plus inégalitaire que celle des salaires
- Mais compte tenu de son faible poids, très peu de différences au final entre la distribution des salaires y compris / hors avantage en nature

Merci de votre attention !
Avez-vous des questions ?